Levier d'action « Mobilisation de fonds non dédiés à la préservation de la biodiversité »

© Département de l'Isère

Fiche exemple 14

L'implantation de détecteurs pour protéger la faune et les automobilistes

COLLECTIVITÉ CONCERNÉE
Département de l'Isère (Auvergne-Rhône-Alpes)

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ
Financeur et maître d'ouvrage à travers sa compétence de gestion des routes

ETAT D'AVANCEMENT DE L'INITIATIVE
Initiée en 2012 – En cours

COÛT TOTAL DE L'INITIATIVE
560 000 €

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ
229 600 €

© Département de l'Isère

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'INITIATIVE

Chaque année en France, on estime à 40 000 le nombre de collisions entre des voitures et des grands animaux (cerfs, chevreuils, sangliers principalement). Les territoires du Grésivaudan et de la cluse de Voreppe en Isère sont concernés par cette problématique[136]. Dans le cadre du projet Couloirs de vie[137], le Département de l'Isère a souhaité mettre en place un dispositif permettant d'éviter les collisions avec la faune sur son réseau routier, tout en préservant les traversées d'animaux. Il a donc lancé un marché à dialogue compétitif pour trouver un système dynamique permettant d'alerter les automobilistes de la présence d'animaux à proximité de la chaussée.

L'entreprise Néavia a répondu à cet appel en proposant un système de détection infrarouge fonctionnant à l'énergie solaire : des détecteurs composés de capteurs infrarouges sont installés le long de la route (4 mâts de détection disposés de part et d'autre de l'infrastructure ayant chacun un rayon de détection latéral de 300 m et un axial de 50 m environ). Ils détectent tous les animaux à partir de la taille d'un lièvre, et envoient dès lors un signal sur les panneaux lumineux (panneau « attention faune » et panneau de limitation de vitesse) qui préviennent en temps réel les automobilistes du danger potentiel. Ceux-ci peuvent alors adapter leur vitesse et éviter la collision fatale.

Un travail a été engagé avec l'entreprise et l'ensemble des parties prenantes pour affiner et installer le dispositif :
- travail avec la fédération départementale de chasse de l'Isère et les associations de chasseurs pour identifier au mieux les habitudes de déplacement de la faune sauvage, et les sites prioritaires d'implantation des détecteurs ;
- test sur un site pour vérifier l'efficacité du système (RD 1090 entre Bernin et St Nazaire les Eymes) ;
- implantation sur 7 autres sites à risque : Le Touvet, Bernin, La Buissière, Chapareillan, Le Cheylas, La Buisse et St-Quentin-sur-Isère ;
- adaptations du système : allumage uniquement la nuit (à partir de 1h avant le coucher du soleil jusqu'à 1h après le lever) et filtre en présence de pâturage ou d'activités humaines ;
- suivi et analyse des résultats : sollicitation des agents des routes pour un suivi régulier des écrasements d'animaux en mettant à leur disposition un guide comprenant des photos et spécificités de la faune souvent rencontrée dans leurs secteurs.

Les données de détection sont disponibles sur le site internet mis à disposition par le prestataire, elles sont donc analysées et vérifiées. A noter également que le projet « Couloirs de vie » a fait l'objet d'une évaluation en 2015. Une fiche est consacrée à cette initiative[138].

136 • Ecosphère, Hydrosphère, 2015. Synthèse de l'évaluation scientifique et technique de « Couloirs de vie » : projet de restauration et de préservation des corridors biologiques du Grésivaudan. Département de l'Isère, 64 p.
137 • Projet européen, mené de 2008 à 2015 sous la maîtrise d'ouvrage du Département de l'Isère, pour restaurer et préserver les corridors biologiques du Grésivaudan entre les massifs de Chartreuse, Belledonne et Vercors. Après avoir identifié les corridors présents sur son territoire et leurs points faibles dès les années 2000, le Département de l'Isère a mis en œuvre de nombreuses actions dans le cadre de ce projet multipartenarial : résorption d'obstacles et de points de conflit sur infrastructures, aménagements sur routes et ouvrages autoroutiers existants pour rétablir le déplacement de la faune ; sensibilisation et communication ; guide méthodologique à destination des communes ; etc. A noter que ce projet « Couloirs de vie » est également un des contrats « vert et bleu » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
138 • Ecosphère, Hydrosphère, 2015, *Ibid.*

© Département de l'Isère

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Sur la vallée du Grésivaudan et la cluse de Voreppe, ce sont 7 sites à risque qui ont été équipés de ce système.

En un an, il y a eu plus de 3 700 détections sur ces 7 sites dont plus de 2 800 traversées avérées. Il y a donc en moyenne entre 2 à 3 traversées par site. Ces chiffres sont cependant variables en fonction du site et d'autres paramètres (saisonnalité, conditions climatiques, etc.).

© Département de l'Isère

INNOVATION

Ce dispositif a fait ses preuves en Suisse, mais n'avait jamais été installé et testé en France. Le Département de l'Isère a donc été la première collectivité française à mettre en place ce dispositif novateur, développé par une entreprise française. Présenté lors du colloque de l'IENE (Integrating Transport Infrastructure with Living Landscapes) à Lyon en septembre 2016, ce système a attiré l'attention et bénéficié d'une importante couverture médiatique (BFM, France bleue nationale, France Bleue Isère, Midi Libre, Ouest- France, etc.).

Cette initiative se caractérise également par la diversité de ses partenaires : Europe, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de l'Isère (Direction des mobilités, Direction de l'aménagement du territoire), Fédération départementale de chasse, associations de chasseurs, Néavia technologies, Egis environnement, Ecosphère.

EXEMPLARITÉ

- A travers sa compétence de gestion des routes, le Département de l'Isère a pu construire ce projet ambitieux autour de deux enjeux importants pour lui : la protection de l'environnement et la sécurité des personnes sur son réseau routier. Sa mise en œuvre a ainsi permis d'obtenir des résultats probants, tant sur l'amélioration de la sécurité routière que sur la réduction de la mortalité de la faune. Il concourt également à la sensibilisation de différents publics aux problématiques liées aux déplacements de la faune, et plus généralement à la nécessité d'une prise en compte transversale des enjeux de préservation de la biodiversité (automobilistes, agents départementaux des routes, etc.).
- Cette initiative a pu voir le jour grâce à la mise en place d'un projet multi-partenarial et d'un cofinancement combinant des fonds européens (programme opérationnel « Compétitivité régionale et emploi »), avec des fonds départementaux et régionaux dédiés à la préservation de la biodiversité (politique départementale des espaces naturels sensibles, Contrats régionaux Trame verte et bleu).
- L'ensemble des parties prenantes et des personnes ressources ont été impliquées dès le départ du projet : en amont, en mettant à profit leurs connaissances pour améliorer le dispositif ; après un an d'utilisation, en intégrant leurs remarques et conseils pour faire évoluer le système sur la base des premiers résultats (réunions de restitution organisées par le Département) ; etc.

PRINCIPAUX FREINS ET LEVIERS

Certaines réticences étaient liées au coût de ce système, souvent jugé trop important, alors qu'il résulte généralement moins onéreux qu'un passage à faune. Par ailleurs, pour mener à bien un tel projet, il convient de prévoir des études avant et après la mise en place du dispositif pour mesurer son effet sur le taux de collisions. L'étude préalable doit être précise et poussée, et nécessite de ce fait une forte présence des agents.

La concertation régulière de toutes les parties prenantes et l'implication forte des acteurs directement concernés ont permis la bonne réalisation de cette initiative. La communication et les explications pédagogiques de l'intérêt du projet, à la fois écologique mais également économique et social, ont également constitué des facteurs de réussites importants.

Autres leviers d'action principalement concernés

* Développement de partenariats entre acteurs

En savoir +

- http://trameverteetbleue.fr/entree-geographique/experiences-recensees/mise-place-systemedetection-faune